

Conditions générales d'utilisation

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du « Guichet Unique » via le site <https://sig.grand-dole.fr/guichet-unique>.

Article 1 - Définitions

La mise en place du Guichet Unique a pour objectif de permettre à l'utilisateur de gérer son compte personnel et de déposer par voie dématérialisée les dossiers d'urbanisme. Il est édité par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ; Service Urbanisme / Droit des Sols, Place de l'Europe, 39100 Dole et 03 84 79 79 46.

Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'utilisateur ainsi que les conditions applicables à toute utilisation du Guichet Unique. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du Guichet Unique implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'utilisateur doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du Guichet Unique. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'utilisateur a lu et accepté les présentes CGU. Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le Guichet Unique. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

Article 3 - Utilisation du Guichet Unique

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au Guichet Unique aux fins de renseigner son compte, il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du Guichet Unique s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Celui-ci se réserve le droit de le changer, de bloquer le profil et de notifier cette modification à l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou donnée susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

3.1 Création d'un compte

L'utilisateur crée un compte, en se connectant au Guichet Unique via le lien <https://sig.grand-dole.fr/guichet-unique>.

3.2 Suivi des demandes

Sur la page d'Accueil l'utilisateur dispose d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées sur le Guichet Unique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Article 4 Gestion des données personnelles

Dans la rubrique "Modifier mes informations", l'utilisateur peut enregistrer ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'utilisateur.

L'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès aux données enregistrées sur son compte. Il peut en demander la suppression, en appelant le 03 84 79 79 46, téléphone du service Urbanisme / Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. De son côté, en cas de manquement du demandeur aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

Article 5 - Responsabilités et garanties

5.1 - L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avertir sans délai la Communauté d'Agglomération du Grand Dole via 03 84 79 79 46, téléphone du service urbanisme / Droit des Sols, qui ne peut être tenu responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du Guichet Unique pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

5.2 - L'utilisation du Guichet Unique implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne garantit pas que le guichet Unique fonctionne sans interruption. La responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le Guichet Unique, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole décline toute responsabilité pour le cas où le Guichet Unique serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Article 6 - Archivage et preuve

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le Guichet Unique. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, afin de leur conférer une valeur légale.

Article 7 - Réclamations

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées par mail, à l'adresse suivante: demat.urba@grand-dole.fr.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du Guichet Unique sont la propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du Guichet Unique et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au Guichet Unique ne confère ainsi à l'utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au Guichet Unique ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Article 9 - Sanctions

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure leur semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'utilisateur en cause, son exclusion du Guichet Unique ou des actions en justice.